

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Garantir une assurance-maladie aux Suisses·ses établis à l'étranger

Berne, le 29 septembre 2026 – **De nombreux Suisses·ses qui émigrent vers des pays hors de l'UE/AELE rencontrent des difficultés à bénéficier d'une couverture d'assurance-maladie. Un postulat demande désormais au Conseil fédéral de rechercher des solutions et d'examiner si cela permettrait de réaliser des économies dans le système de santé et de sécurité sociale suisse.**

De plus en plus de Suisses·ses décident de s'installer à l'étranger. Fin 2025, environ 840 000 citoyen·ne·s suisses vivaient à l'étranger. À quelques exceptions près – comme les personnes bénéficiant du statut de personne détachée –, les expatrié·e·s quittent le régime obligatoire d'assurance-maladie suisse. Cela peut poser des problèmes, notamment dans les pays hors UE/AELE, lorsque les personnes concernées ne peuvent plus s'assurer ou ne peuvent le faire que de manière insuffisante. Dans un [postulat](#), la conseillère nationale du centre Elisabeth Schneider-Schneiter demande donc au Conseil fédéral de proposer des solutions.

Couverture d'assurance insuffisante à l'étranger

La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en vigueur ne tient pas suffisamment compte de la mobilité internationale croissante. Dans les pays hors UE/AELE notamment, les expatrié·e·s suisses sont confrontés à des difficultés lorsqu'il s'agit de trouver une solution de relais à l'assurance-maladie suisse. Souvent, il n'existe pas d'intégration automatique dans un système public d'assurance-maladie, ce qui oblige les personnes concernées à souscrire une assurance privée. Or, cela s'avère difficile en cas de risque de santé accru ou d'antécédents médicaux. Les personnes concernées se voient refuser la couverture par les assureurs privés, ne bénéficient pas d'une couverture d'assurance suffisante ou ne peuvent pas se permettre de payer des primes élevées.

Elisabeth Schneider-Schneiter, conseillère nationale du Centre et coprésidente du [groupe parlementaire « Suisses de l'étranger »](#), aborde désormais cette question dans un [postulat](#). Le Conseil fédéral doit présenter des pistes permettant aux Suisses·ses résidant hors de l'UE/AELE, qui ont cotisé pendant des années à l'assurance de base obligatoire avant leur émigration, de conserver leur assurance de base ou une solution équivalente sans sélection des risques.

Coûts élevés engendrés par les personnes qui rentrent au pays

En outre, le Conseil fédéral doit examiner quelles économies financières ces solutions permettraient de réaliser pour le système suisse de santé et d'assurance sociale. En effet, comme le montrent les discussions au sein de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), SwissCommunity il arrive régulièrement que des expatrié·e·s suisses rentrent au pays lorsqu'ils sont confrontés à un problème de santé grave. À leur retour, ils perçoivent des prestations élevées de l'assurance de base, alors qu'ils n'y ont parfois plus cotisé depuis longtemps. De plus, ils peuvent être contraints de recourir à des prestations complémentaires ou à d'autres aides de l'État, car le coût de la vie en Suisse est nettement plus élevé.

« À long terme, il est plus avantageux pour la Suisse que les Suisses·ses de l'étranger versent leurs primes à l'assurance de base suisse ou à une solution équivalente et se fassent soigner à l'étranger, où les coûts sont souvent bien moins élevés », estime ainsi Josef Schnyder, président de la Swiss Society à Bangkok et membre du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE).



Le principe de solidarité également pour les expatrié·e·s

La conseillère nationale Schneider-Schneiter relève un autre aspect qu'elle juge important : « De nombreux Suisses·ses de l'étranger ont cotisé pendant des années à l'assurance de base avant d'émigrer. Il est tout à fait juste, en particulier lorsque des retraité·e·s transfèrent leur domicile à l'étranger, qu'ils puissent conserver l'assurance de base suisse. » La politicienne rappelle le principe de solidarité de l'assurance de base, qui ne fonctionne que parce que de nombreux assuré·e·s jeunes et en bonne santé paient des primes et couvrent ainsi les prestations des personnes âgées, qui ont tendance à augmenter.

Ce postulat devrait être soumis au vote du Conseil national avant les élections nationales de l'automne 2027. Le groupe parlementaire « Suisses de l'étranger » et l'OSE regrettent que le Conseil fédéral recommande le rejet de cette intervention dans sa prise de position début septembre. En effet, pour pouvoir mener une discussion approfondie, les clarifications demandées par le postulat sont justement nécessaires. Le groupe parlementaire « Suisses de l'étranger » et l'OSE appellent donc le Conseil national à adopter le postulat.

